



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

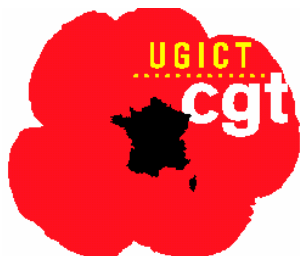
N°21 du 29 septembre 2005

2^{èmes} Assises CGT de la recherche
organisées par l'UGICT-CGT

2 à 4

L@ lettre CGT de la recherche n°3

5 à 10



2^{ÈME} ASSISES CGT DE LA RECHERCHE
organisées par l'UGICT-CGT

RECHERCHE FONDAMENTALE - INDUSTRIE -
PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ :
QUELLES COHÉRENCES TERRITORIALES ?

Mardi 18 octobre 2005
de 9 heures à 17 heures
Complexe CGT - Immeuble Confédéral -
Salle du CCN - Rez-de-Chaussée Haut
263, rue de Paris - 93100 Montreuil
M° Porte de Montreuil

Avec la participation de :

- ✓ *Jean-Christophe LE DUIGOU, Membre du Bureau Confédéral.*
- ✓ *Nicole RONDEAU, Espace Confédéral « Syndicalisme et Société ».*
- ✓ *Marie-José KOTLICKI et Jean-François BOLZINGER, Secrétaires Généraux de l'UGICT.*

PROGRAMME

9 heures :

- Accueil

9 heures 30 :

- Introduction : *Jean-François BOLZINGER*

10 heures – 11 heures 30 :

- Premier thème : « *Les Pôles de Compétitivité (démocratie – relations public/privé – moyens de financements...)* ».
 - ⇒ Trois introductions de cinq minutes :
 - ✓ *Sylvain DELAITRE* sur les coopérations public/privé entre THALES et l'Ecole Polytechnique au sein d'un pôle de compétitivité.
 - ✓ *Jean-Pierre BAZIN* sur le travail du CESR Ile-de-France.
 - ✓ *FD Finances* sur l'inefficacité des exonérations fiscales.
 - ⇒ Débat

11 heures 30 – 13 heures :

- Deuxième thème : « *Quel dynamisme industriel, quelle politique industrielle, créatrice durablement d'emplois ?* »
 - ⇒ Trois introductions de cinq minutes :
 - ✓ *Jean KISTER* (SNTRS) sur la Recherche Fondamentale et Politique de santé.
 - ✓ *Jean-Christophe LE DUGOU* sur l'articulation des pôles de compétitivité et grands programmes.
 - ✓ *Un Syndicat de la Métallurgie* sur un projet alternatif pour l'emploi.
 - ⇒ Débat

14 heures 30 – 16 heures :

- Troisième thème : « *Quelles cohérences territoriales – aménagement du territoire ?* »
 - ⇒ Trois introductions de cinq minutes :
 - ✓ *Jean-Pierre ADAMI* sur l'autonomie des Universités et les PRESS.
 - ✓ *CESR Lyon* sur le développement régional.
 - ✓ *Pascal JANOTS* sur une expérience de gestion de relations public-privé.
 - ⇒ Débat

16 heures – 17 heures :

- Débat général et conclusions.



Bulletin d'inscription

2èmes Assises CGT de la Recherche

18 octobre 2005

Salle du C.C.N. - Montreuil

Nom & Prénom :

Syndicat - Entreprise :

Participera :

Ne participera pas :

Bulletin à renvoyer à l'UGICT-CGT 263, rue de Paris, case 408, 93516 Montreuil cedex,
par Fax : 01 48 51 64 57 ou par courriel : mparedes@ugict.cgt.fr



L@ lettre de la Recherche n° 3



Édito

Recherche et Libéralisme

« *Qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage* ». Le dicton prêterait à sourire s'il ne reflétait une pratique encore répandue dans les couloirs du pouvoir actuel. A en croire « *Le Figaro* », un rapport de la Cour des comptes stigmatiserait la gestion des organismes de recherche publique et préconiserait les mesures que le gouvernement a d'ores-et-déjà annoncées pour son projet de loi, faisant la part belle au modèle libéral de gestion privée. Si cela était vérifié, la Cour des comptes ferait la preuve de son inutilité ou de sa partialité, ce qui, en ces heures d'économie, ne manquerait pas d'interroger sur le coût et la finalité d'une telle institution... Il ne s'agit pas ici de nier les dysfonctionnements et la nécessité de mieux gérer les fonds de la recherche publique. Se tourner vers une plus grande transparence et démocratisation serait cependant plus efficace que de considérer que seules les recherches qui débouchent sur des résultats marchands doivent être payés. Remplacer la recherche scientifique par la voyance ou la boule de cristal où l'on ne financerait que des résultats connus par avance constitue un curieux progrès de civilisation ! Avec la création d'agences (ANR, AII...) chargées de répartir les budgets et de piloter les projets, le démantèlement des organismes de recherche fondamentale est en marche. L'orientation est donnée avant même qu'une loi sur la Recherche n'ait vu le jour. La polémique révélée par « *Les Échos* » sur le financement de la recherche des industries pharmaceutiques aux USA où la recherche privée est devenue inexistante et où les grands groupes ne font que piller la recherche publique devrait alerter tout un chacun. Ne pas mettre de contraintes sur les entreprises privées dans le partenariat avec les universités et les organismes de recherche laisse augurer un pillage monumental et un appauvrissement à court et moyen terme du potentiel scientifique du pays. L'intervention des salariés et des populations, aux côtés des chercheurs et des universitaires est aujourd'hui essentielle pour que les pôles de compétitivité soient guidés par la transparence, l'évaluation des résultats, la validation des partenariats public - privé et le contrôle de l'utilisation de l'argent public. L'avenir de la recherche fondamentale comme de l'industrie du pays ne se limite pas à l'horizon 2007 ni aux frontières de l'hexagone. Des programmes ambitieux, une programmation durable en moyens et en effectifs sont plus que jamais à l'ordre du jour.

●
Tomates de
tous les pays :
unissez vous !

La société
"Cabanon"
(Cavaillon)
productrice du jus
d'une tomate
locale créée par
l'INRA d'Avignon,
vient d'être
rachetée par la
Chine.

Les nouveaux
patrons,
prosélytes
acharnés, autant
de leurs propres
petits fruits
rouges que des
marges qu'on est
susceptible d'en
extraire, ont
décidé de
supprimer la
production de
tomate locale
pour mieux la
remplacer par des
tomates ...
chinoises !

Outre les 1100
suppressions
d'emplois (sur
2000), cette
stratégie qui
condamne à
terme l'entreprise
"Cabanon",
impacte d'autres
sociétés

Le Président Chirac dans son discours de Reims sur la « *stratégie recherche* » du gouvernement vient d'énoncer sa vérité : « *L'État ne saurait prétendre décider à la place des industriels des produits à développer, des alliances à nouer, ou des marchés à conquérir* ». Ce renoncement de l'État à assumer ses responsabilités essentielles au nom d'un « *colbertisme obsolète* » servira-t-il l'innovation, le progrès scientifique, le progrès économique et social ? L'histoire démontre le contraire !

L'autre théorème d'Albert !

Récemment, un physicien-écrivain s'est penché sur l'histoire de « 7 révolutionnaires » qui marquèrent l'histoire scientifique du 20^e siècle ; l'une de ces histoire éclaire de façon originale le débat sur les liens entre recherche industrielle, recherche fondamentale et responsabilité des Nations dans le progrès scientifique et technique.

Cette histoire, c'est celle d'un jeune ingénieur de 3^e classe, employé au bureau fédéral de la propriété industrielle de Berne, qui énonça voici un siècle, une théorie qui allait révolutionner l'idée que l'on se faisait du monde, de la matière ... la théorie de la relativité restreinte.

Le jeune Albert fit-il cette découverte fondamentale, le nez dans les étoiles, l'œil rivé au télescope ? Pas tout à fait ! Fit-il cette découverte dans le cadre d'un projet d'entreprise destiné à inonder le marché asiatique ou européen d'un cuiseur ménager à photons ? Pas plus !

Chargé au sein du bureau fédéral de la propriété industrielle de Berne de l'examen d'un grand nombre de brevets proposés pour résoudre cette question essentielle (pour la Suisse) de la synchronisation des horloges, notre jeune ingénieur baigna dans un univers foisonnant d'innovations technologiques qu'il était chargé d'évaluer, et ce dans le but de répondre au programme « *industriel* » d'un certain baron Von Moltke, qui avait fait de la synchronisation des horloges du pays une priorité nationale.

Ainsi naquit cette théorie fondamentale de la relativité restreinte, fruit extraordinaire de la rencontre, d'une capacité créatrice (et fondamentale) hors du commun, d'innovations technologiques et d'un programme industriel volontariste initié par une Nation, un gouvernement.

Sans doute, l'histoire des découvertes n'a pas toujours obéi aux règles de cet « *autre théorème d'Albert* » ; mais reconnaissons que dans bien des cas l'existence conjointe d'une implication forte de l'État, acteur du progrès (et non spectateur), de recherches fondamentales et industrielles de haut niveau... a favorisé le progrès, enrichi la recherche fondamentale et la recherche industrielle, qui se sont nourries l'une et l'autre de grands programmes nationaux, qui se sont nourries l'une et l'autre de leurs avancées respectives.

agroalimentaires de la région qui utilisaient le "coulis cavaillonnais".

La fin de l'entreprise "Cabanon", allongerait la liste déjà longue des entreprises agroalimentaires qui ont fermé leur porte dans la région et réduirait un petit peu plus le champ d'expérimentation et de partenariat de L'INRA locale, menaçant à terme l'avenir local de l'institut.

De tout cela, et de bien d'autres choses, il fut question lors d'un débat UGICT sur la recherche organisé à Cavaillon, débat qui permis non seulement de faire le lien, entre recherche et stratégie d'entreprise, mais aussi de renouer des liens entre les salariés de ces deux mondes dont les intérêts sont d'évidence... convergents.

En rendant un hommage appuyé à quelques grands programmes (au nombre desquels le nucléaire civil, le TGV, l'aéronautique, l'espace ...), tous marqués par une forte volonté industrielle de la Nation, un effort de recherche conséquent, des partenariats multiples entre les secteurs public et privé ... le rapport gouvernemental Beffa est venu confirmer la validité de cet « *autre théorème d'Albert* ».

Quel dommage qu'au nom de la concurrence, du marché, ... le même rapport décrète (mais sans le démontrer) que « *l'autre théorème d'Albert* » doive céder le pas au « *postulats* » du marché.

Quel drame qu'un Président n'ait, comme pitoyable proposition que l'énoncé d'un axiome, conspué par toute la communauté scientifique.

Ensemble, les chercheurs du public et du privé et leurs organisations syndicales qui ont débattu durant le printemps d'une future loi sur la recherche, ont plus témoigné de leur attachement aux théorèmes démontrés, qu'aux postulats douteux, qu'aux axiomes foireux.

Ils l'on fait en dénonçant les renoncements qui ont affectés ces dernières années autant la recherche publique que privée, et qui affectent aujourd'hui le devoir d'initiative d'un état frappé d'incurie en matière de grands programmes industriels, sociaux, culturels ...

L'union de leurs voix, de leurs revendications dans ces discussions... n'ont pas suffi pour contraindre ce gouvernement à la raison; l'État dans sa grande inconsistance décide d'ignorer les raisons des succès passé de la recherche, décide d'y substituer un marché aux crédits géré par deux agences (ANR et AII)!

La voix des chercheurs avait permis que s'ouvre un grand débat sur l'avenir de la recherche; pour que ce débat serve réellement, la voix de la recherche doit de nouveau se faire entendre!

Conflit d'intérêts au NIH

Le 1^{er} février dernier, le National Institute of Health (NIH), qui est aux USA – dans une certaine mesure et avec beaucoup plus de moyens (28 milliards de dollars en 2005) – ce que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) est à la France, annonçait la promulgation d'une réforme éthique consistant dans l'interdiction, faite à tous ses personnels d'être consultants auprès des entreprises pharmaceutiques, de biotechnologie, ou de matériel médical ou d'en accepter quelque rémunération que ce soit. L'interdiction s'étendait aux rapports avec les universités, hôpitaux et instituts de recherche recevant des fonds du NIH. Le 26 mai, la revue « *The Scientist* » publiait la réaction du Comité exécutif de la « *NIH Assembly of Scientists* : [...] *Nous partageons la convic-*

●
**67 pôles,
mais bien des
questions**

L'annonce par le gouvernement de la liste des 67 sites labellisés « pôles de compétitivité » a fait couler beaucoup d'encre.

D'abord ce qui frappe c'est l'ampleur de l'engagement des régions qui ont déposé pas moins de 105 dossiers.

Une telle affluence marque à l'évidence un fort besoin de mise en cohérence de la recherche, de l'industrie et de la formation, mais aussi une attente forte d'un pilotage politique en matière industrielle.

Confronté à une telle demande, Villepin ne pouvait pas décevoir tant de projets en n'en retenant que 15

tion du directeur Élias Zerhouni et d'autres, y compris le Congrès et l'opinion publique, que tout conflit d'intérêt financier au sein de l'Agence est inacceptable et doit être interdit par des règles. Et nous reconnaissons que de graves conflits d'intérêts ont eu lieu au NIH. Mais nous divergeons sur les mesures correctives imposées. Ces mesures vont très au-delà des problèmes de conflits d'intérêts, s'immiscent dans la vie privée et menacent de rendre le NIH fort peu attractif pour les meilleurs scientifiques qui sont à la base de son excellence». Cette entrée en matière est suivie d'une solide argumentation, études de cas à l'appui. Nous n'essaierons pas ici de juger qui a tort et qui a raison. Ce conflit n'est pas seulement éthique. Il est aussi social : les rapports des travailleurs scientifiques à la société changent. Le cas du NIH ne fait qu'illustrer une réalité qui tend à se généraliser. La marchandisation des connaissances scientifiques s'accompagne d'une dimension « marchandisation du travail scientifique ». Une politique scientifique européenne bien avisée se devrait d'en tenir compte. Et le mouvement syndical aussi.

L@ lettre recherche n° 2

Grenoble (Crolles), une préfiguration des pôles de compétitivité. Qu'en est-il ?

Un pôle de compétitivité résulte de la combinaison, sur un même territoire de trois types d'acteurs (entreprises + centres de formation + unités de recherche) et de trois facteurs décisifs : partenariat recherche privé/public + innovation + visibilité internationale. Pour favoriser l'émergence des pôles de compétitivité, le gouvernement y affecte 750 millions d'euros sur trois ans, les ministères sont appelés à y consacrer 25 à 30 de leurs fonds d'intervention, des exonérations d'impôts et des allègements de charges sociales pourront être alloués aux entreprises concernées, l'ANVAR et les organismes similaires participeront à cet effort en y allouant des fonds. Le site de Crolles situé près de Grenoble est cité en exemple en France. Il serait une réussite.

Qu'est-ce Crolles ?

Grâce aux grands programmes nationaux (nucléaire et électronique), Grenoble (avec le CEA/LETI) est un centre de renommée mondiale en nanotechnologies. Les activités du Pôle de Crolles s'appuient sur une plate-forme d'enseignement (INPG et l'université), un ensemble de recherche (CEA, INPG, CNRS, université) et une plate-forme de valorisation industrielle (le "pôle d'innovation MINATEC" constitué de laboratoires de haute technologie et de bureaux) financé par l'argent public, destinée à accueillir des PME mais aussi des échelons de recherche de grands groupes industriels. L'ensemble abrite aujourd'hui environ 2 500 cher-

comme l'avait d'abord envisagé Raffarin. Les pôles ainsi labellisés se partageront une enveloppe d'1,5 milliard d'euros de financements sur trois ans.

Reste que le soupçon d'un saupoudrage est tout à fait légitime.

Mais ce qui frappe dans ces dossiers retenus, c'est la présence de grands groupes dont on peut vraiment se demander si l'abondement de crédits publics pourrait modifier quoi que ce soit à leur stratégie en termes de délocalisation, de relance des activités de Recherche et Développement.

Encore une fois, l'argent semble appeler l'argent.

Comment ne pas être saisi d'un doute sur l'efficacité des pôles dans la lutte contre les

cheurs, ingénieurs et techniciens. A la mi-2004, l'investissement se situait déjà aux environs de 2 milliards d'euros.

Crolles abrite aussi la stratégie industrielle de trois grands groupes internationaux alliés avec le CEA : l'Américain Motorola, le Hollandais Philips et le Franco-Italien STMicroelectronics regroupés dans " l'Alliance ". Autour d'un projet de recherche appelé " projet NANOTEC ", plusieurs accords scellent l'ensemble. Un contrat quadripartite réunit l'Alliance et le CEA-LETI. Des contrats bilatéraux existent entre le CEA et chacun des partenaires industriels. L'ensemble de ces contrats définit les programmes de R & D du CEA à court terme, les règles de propriété et d'exploitation des résultats, les contributions financières de chaque industriel. Jusqu'à maintenant, ils sont confidentiels.

Enfin, à la périphérie de l'ensemble, il existe des décideurs locaux qui se mobilisent pour attirer les investisseurs internationaux. Le japonais JEM Europe, l'américain Photronics et le français UP SGI se sont déjà installés dans la région. Dans leur langage technico-économique, les experts parle d'un *cluster* (grappe).

Ce pôle est annoncé comme une réussite. L'avenir le dira.

Mais pour qu'il en soit ainsi, un certain nombre d'enjeux importants doivent être surmontés. Les deux mondes que le projet gouvernemental veut rapprocher, celui de la recherche publique et celui de l'industrie privée, ont souvent des règles, une histoire et des systèmes de valeurs différents. L'horizon temporel n'est à priori pas le même (court terme pour l'industrie, moyen et long terme pour la recherche), les objectifs de rentabilité à court terme semble difficilement conciliables avec ceux de la progression des savoirs, les modes de gestion des personnels (individualisation « *contre* » travail collectif), la propriété des idées et jusqu'aux formes de management (autoritarisme « *contre* » démocratie participative)... Beaucoup de contraintes semblent se dresser face à ce qui pourrait apparaître comme un mariage contre nature. Pourtant dans bien des histoires industrielles d'exception (aérospatiale, énergie, transport, espace...) de tels mariages se firent (et sans qu'il y ait eu besoin de créer des « *pôles de compétitivité* » géographiques !). L'un de leur point commun fut sans aucun doute de ne pas chercher l'asservissement de l'un à l'autre, de rien céder de ce que chacun considérait comme son originalité, sa richesse. Chacun dans ces conditions pu tirer parti d'un échange, dont les finalités essentielles, rappelons le, avaient été particulièrement bien cadrées par des stratégies industrielles ambitieuses. L'intervention des salariés dans la définition de ces stratégies comme dans leur mise en musique associant des acteurs de nature différente fut fondamentale. Face aux dangers que recèle les pôles de compétitivité tels qu'aujourd'hui définis, l'interventions des salariés, de tous les salariés sera tout aussi fondamentale qu'elle le fut hier.

<p>délocalisations quand on voit figurer dans ces projets (Sciences et systèmes de l'énergie électrique dans la région Centre ou encore Solutions miniaturisées intelligentes en Rhône-Alpes) un groupe comme ST micro electronics, précisément engagé dans un plan de délocalisation ?</p> <p>Qu'il soit nécessaire que le pilotage de la politique économique et industrielle passe par des soutiens financiers ne soulève guère de débats. En revanche, quid de l'utilisation de</p>	<p>ces fonds publics ? Quid de la transparence et du contrôle de l'utilisation des fonds par les citoyens, et notamment par les organisations syndicales, la communauté scientifique ?</p> <p>Que signifient ces aides qui prennent encore massivement la forme d'exonérations de charges fiscales et sociales alors qu'on connaît l'échec de tels dispositifs dans la création et le maintien de l'emploi ?</p> <p>Ces questions, et beaucoup d'autres, les organisations syndicales</p>	<p>auraient sans doute voulu les poser au Premier ministre dans la phase préparatoire de cette labellisation.</p> <p>Une fois encore, la transparence et le dialogue social n'ont pas été au rendez-vous. Ces pôles de compétitivité ne pourront masquer l'indigence de l'investissement en faveur de l'enseignement supérieur et ils n'apportent aucune réponse aux exigences de la communauté scientifique mobilisée.</p> <p>Pire, la valorisation de « pôles d'excellence » prestigieux,</p>	<p>directement branchés sur les besoins des entreprises, « rentables » risque de renforcer la crainte formulée par les chercheurs d'un pilotage direct de la recherche par les seuls critères de rentabilité immédiate.</p> <p>Enfin, les limites d'une telle stratégie d'excellence seraient vite atteintes si elle ne repose pas sur une industrie vivante valorisant et reconnaissant les compétences de ces salariés et notamment ses ingénieurs, cadres et techniciens. ■</p>
---	---	---	--

Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens
Case 408 - 263 rue de paris - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57 - Email : ugict@cgt.fr - Internet : www.ugict.cgt.fr

A renvoyer L@ lettre de la Recherche : lettre-recherche@ugict.cgt.fr

Je m'abonne à L@ lettre de la Recherche

Nom :

Prénom :

Entreprise, unité de recherche :

E-mail :